

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 20 octobre 2020



Présent(e)s : Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2035 : Règlement des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteurs : M. Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENMDAD

Transmission à la Préfecture le 22 octobre 2020

Délibération n°2035 – Règlement des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Mesdames, Messieurs,

Les conditions sanitaires de la rentrée 2020-2021 ont nécessité la mise en place de nouvelles modalités d'accès au service, notamment pour les débutants.

Le traditionnel ordre chronologique d'arrivée qui servait de critère de sélection (pour les débutants) a été remplacé par un tirage au sort, garantissant l'équité de l'accès au service.

A cet égard, nous proposons l'adoption a posteriori du règlement des inscriptions 2020-2021 par les membres du syndicat mixte de gestion.

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD approuvent le règlement et autorisent le Président du Syndicat Mixte de Gestion à le signer.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

